



**AVIS DE PROMULGATION DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-07
CONCERNANT LES SYSTÈMES D'ALARME**

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-KAMOURASKA,

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, au 531, rue de l'Église Sud, Sainte-Hélène-de-Kamouraska (Québec) G0L 3J0;

QU'à la séance ordinaire du 11^e jour du mois d'août 2026, tenue à l'heure ordinaire des séances du conseil, le conseil municipal de Sainte-Hélène-de-Kamouraska a adopté le règlement **no 2026-07** intitulé :

**« RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-07
CONCERNANT LES SYSTÈMES D'ALARME »**

QUE toute personne intéressée peut venir en prendre connaissance au bureau de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, aux heures normales d'ouverture.

DONNÉ À SAINTE-HÉLÈNE-DE-KAMOURASKA, CE 12^e JOUR DU MOIS DE D'AOÛT 2026.

Cédric Lauzon
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS DE PROMULGATION

- RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-07
CONCERNANT LES SYSTÈMES D'ALARME -

Règlement 2026-07

Je soussigné, Cédric Lauzon, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie sur le site internet de la municipalité, le 12^{ième} jour du mois d'août 2026, entre 9 h et 11 h.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 12^{ième} JOUR DU MOIS D'AOÛT 2026.



Cédric Lauzon
Directeur général et greffier-trésorier